

UT2 – Réponses à l’AERES

Réponses des porteurs de projets

Domaine ALL

Mention Musique

Concernant l’évaluation du Master mention musique, il est possible d’apporter un certain nombre de précisions aux remarques suivantes :

- « Part trop faible consacrée à l’aspect 'pratique musicale', qui est peu valorisé dans le cursus des étudiants ».

Ce parcours de master n’est en effet pas orienté vers la pratique, car il ne souhaite pas empiéter sur deux autres parcours dans lesquelles elle joue un rôle dominant : d’abord, le master préparant aux concours des métiers de l’enseignement, mis en place à la rentrée 2010, dans lequel — concernant la spécialité Musique — la pratique entre pour une grande part dans le programme d’études ; qu’il s’agisse du master préparant au professorat des écoles ou à celui préparant aux concours du second degré, tous deux en cours de rédaction, des parcours et/ou spécialités Musique viennent étoffer l’offre que l’Université met en place au niveau M à destination des étudiants titulaires d’une Licence de Musique.

D’autre part, un futur parcours de master (évoqué dans la maquette, section IV/5) en partenariat avec le Conservatoire et le Centre d’Etudes Supérieures Musique et Danse de Toulouse, axé sur l’interprétation de la musique : ce dernier nécessitant une co-habilitation du Ministère de la Culture (pour les enseignements délivrés par le CESMD), il n’apparaît pas en tant que tel sur la maquette, mais pourra être opérationnel avant le terme du contrat, l’architecture des enseignements ayant été prévue en ce sens.

- « le partenariat avec le Conservatoire à rayonnement régional de Toulouse n’est indiqué que comme occasionnel ».

À la lumière des précisions apportées ci-dessus, cette remarque doit être nuancée, notamment lorsqu’on sait qu’une collaboration étroite et institutionnelle forte entre l’Université et le Conservatoire existe depuis 1975.

- « Manque de précision sur les spécificités de recherche de la mention, ce qui ne facilite pas son positionnement au plan national ».

La variété des profils de recherche des membres de l’équipe d’enseignants-chercheurs, soulignée et valorisée dans le rapport, permet justement d’offrir aux étudiants du master une formation qui leur permette d’aborder la recherche en musicologie sous une grande diversité d’aspects. Peut-être est-ce cette particularité, qui a gêné les évaluateurs, qui peut expliquer l’attractivité de cette mention, qu’ils ont également relevée (40% d’étudiants viennent de l’extérieur). En effet, ce master est l’un des rares en France (avec Paris-IV et Tours) à proposer la musicologie au niveau de la mention, et pas uniquement à celui de la spécialité. Indiquer des spécificités de recherche trop précises limiterait forcément la portée du projet, étant donné le public ciblé auquel ce master s’adresse.

- « il n'est pas certain que la formation telle qu'elle est ici proposée permette de cibler réellement des débouchés dans le domaine des métiers de la culture, tel qu'indiqué, là où en revanche l'objectif de poursuite d'études en cycle doctoral sera assurément assumé avec succès ».

Comme l'explique le dossier, ce master a été conçu à la fois comme formation à la recherche et formation *par* la recherche : afin de pouvoir mesurer concrètement la réalisation de cet objectif, l'équipe du Master s'engage à mettre en place un suivi à deux ans du devenir des diplômés, ainsi que le recommande l'évaluation.

Enfin, le rapport souhaite que le Master offre à la fois une « plus grande ouverture interdisciplinaire » et une « spécialisation thématique plus forte » : cette apparente contradiction a été interprétée comme la reconnaissance implicite de notre volonté de combiner de façon équilibrée l'indispensable approfondissement disciplinaire et la rencontre avec le « travail transartistique et interculturel » qui constitue la marque de fabrique du laboratoire d'accueil.